



MAIRIE
DE
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42
Télécopie : 04 90 43 90 33

Compte rendu

1

Conseil Municipal du *Vendredi 26 janvier 2018 à 18h30 en mairie*

Présents :

Jacky PICQUET, Florence de CAMARET, Jean BRUN, Marielle BORT, Gérard GINSBURGER, Emanuele DE PLANO, Jeannine CHAPELLE.

Excusés :

Thierry BOUFFIER, Corinne CORNILLON,
Christiane MOINE donne pouvoir à Florence de CAMARET.

Absents :

Rémi CHAIX.

Président de Séance :

Jacky PICQUET

Secrétaire de Séance :

Florence de CAMARET

Ouverture de la séance à 18h30

Ordre du jour

1) Approbation du CR de la réunion du 16 novembre 2017.

Monsieur Jean BRUN, 2^{ème} adjoint a fait une remarque sur le vote de la délibération n°35/2017 du 16/11/2017 faisant apparaître un vote à la majorité des présents dont 2 abstentions et 5 votes pour.

Il pensait que 2 procurations avaient été données pour ce conseil ce qui modifierait le vote pour à 7 au lieu de 5. Or, ce n'était pas le cas, aucune procuration n'a été faite pour ce conseil. Le vote est bien de 5 pour et 2 abstentions. La majorité des présents est acquise et valide la délibération.

Après cette remarque, le CR est Approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Délibération n°1/2018 : Prise en charge des dépenses d'investissements avant le vote du Budget Primitif 2018.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2018 et, de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017, à savoir :

- **Chapitre 21 : 87 500.00 Euros**
- **Chapitre 23 : 125 120.95 Euros**

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Délibération n°2/2018 : Décision modificative n°2 sur l'exercice budgétaire 2017.

Une deuxième décision modificative sur l'exercice budgétaire 2017 s'avère indispensable afin de combler les déficits du chapitre 011 relatif aux charges à caractère général.

Ces déficits sont dus à des dépenses de fonctionnement courantes telles que : les fournitures administratives, les combustibles, l'entretien et la réparation des bâtiments communaux...

Il est donc nécessaire de réaliser des mouvements de crédits du **budget 2017** sur les chapitres suivants : **012** et **011** pour le motif d'insuffisance de crédit budgétaire.

Pour permettre la prise en charge des mandats et régulariser les écritures, Monsieur le Maire propose au Conseil le virement de crédits ci-dessous :

Objet	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	22 030 euros	
Chapitre 011 Charges à caractère général		22 030 euros
Total	22 030 euros	22 030 euros

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

4) Débat d'Orientation Budgétaire :

Débat non obligatoire pour les petites communes. Mais, utile pour présenter les résultats provisoires de l'année écoulée et aussi d'envisager les axes des budgets de fonctionnement et d'investissement à venir.

Sur la base des documents comptables au 17/01/2018, le maire présente le budget 2017 :

	DEENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	304 015,06	341 387,57	37 372,51
INVESTISSEMENT	437 852,58	257 401,77	- 180 450,81

En fonctionnement, il faut noter la chute des recettes annuelles de 410 K€ en 2014 à 333 K€ en 2017. Ceci est la conséquence des transferts de compétences et de la perte totale de la Dotation de l'Etat. En conséquence, Il faudra dans le budget 2018 réduire les dépenses de l'ordre de 20 000€.

En investissement, vous noter un résultat négatif sur l'exercice. En effet, les recettes sont essentiellement en provenance des subventions du CDDA qui représentent 70% des factures hors taxes. Ce qui ne permet pas d'équilibrer l'exercice. Mais le résultat final tiendra compte du report à nouveau des exercices précédents à savoir : 577 469,90€. Ce qui donnera un résultat cumulé de + 397 019,09€. Il faut aussi dire que 63 000€ de subvention sont attendus sur l'exercice budgétaire 2018 mais en provenance de travaux effectués en 2017. La commune peut assurer les projets par son niveau de trésorerie. (516 780€ au 17/01/2018.) Le résultat cumulé et la trésorerie, permettent à la commune de poursuivre ses projets.

Concernant le **budget de fonctionnement 2018** :

En Fonctionnement. A ce stade il faut examiner ensemble, compte tenu de ce qui est dit ci-dessus, les pistes d'économie à réaliser. Quand nous regardons les différents postes du budget de Fonctionnement, nous constatons qu'ils sont en grande majorité de faible montant. Bien évidemment, nous sommes, quand même vigilants sur TOUS les postes de dépenses. Nous avons déjà pris des actions concernant les économies d'énergie. (Isolation : changement des huisseries ; isolation des combles, pompe à chaleur.) Si nous portons attention aux gros postes de dépenses de 4 000 à 10 000€, nous avons l'électricité, les fournitures administratives, entretien des bâtiments, entretien des véhicules, la maintenance des installations. Sur chacun nous sommes attentifs à réduire les coûts mais cela ne porte pas sur des montants importants.

Quels sont les postes sur lesquels nous pourrions agir ? Les « gros » postes de dépenses.

Les subventions (CCAS : 2 000€ ; Asso : 5 500). Nous verrons avec les Présidents pour trouver un accord.

Reste le poste personnel (155 500€). Une question à vous soumettre : ramener les Agents Techniques de 2 à 1,5 ETP (Equivalent Temps Plein).

Nous restons à l'écoute de toute idée ou suggestion de réduction des coûts de fonctionnement.

5) Délibération n°3/2018 : Convention de financement avec le SMED 13 « effacement des réseaux téléphoniques » Enfouissement réseau télécom Chemin du Rhône.

Monsieur le Maire rappelle à son conseil que des travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques sont prévus sur le chemin du Rhône.

Pour cela une convention de financement de travaux doit être signée entre le SMED13 et la commune de Saint-Pierre de Mézoargues.

Le plan de financement correspondant aux travaux se décline comme suit :

Montant estimatif HT des travaux sur le réseau de télécommunication :	99 188 €
Tva 20% (due par la commune) :	19 838 €
Montant participation communale :	119 026 €

Ainsi, ces travaux seront financés à 100% par la commune et réalisés en totalité par le SMED 13. La convention le stipulant doit être signée entre ce dernier et la commune de Saint-Pierre de Mézoargues.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

6) Délibération n°4/2018 : Agrandissement de la salle polyvalente – Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2018.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'agrandissement de la salle polyvalente.

Et, demande à ses conseillers de bien vouloir l'autoriser à compléter le financement par le CDDA en sollicitant le soutien de l'Etat dans le cadre de la DETR pour ce projet.

Plan de financement prévu :

Coût prévisionnel : 250 493.50 euros HT

Subvention de l'ETAT (DETR) : 37 294.80 euros HT

Subvention du Département (CDDA) : 163 100.00 euros HT

Autofinancement de la commune : 50 098.70 euros HT.

-DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget 2018.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

7) Délibération n°5/2018 : Rénovation de la mairie- Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2018.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de la Mairie.

Et, demande à ses conseillers de bien vouloir l'autoriser à compléter le financement par le CDDA en sollicitant le soutien de l'Etat dans le cadre de la DETR pour ce projet.

Plan de financement prévu :

Coût prévisionnel : 90 000 euros HT

Subvention de l'ETAT (DETR) : 9 000 euros HT

Subvention du Département (CDDA) : 63 000 euros HT

Autofinancement de la commune : 18 000 euros HT.

-DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget 2018.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

8) Délibération n°6/2018 : Approbation du nouveau tableau de recensement des voies communales.

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en janvier 2009 par la Direction Départementale de l'Équipement des Bouches-du-Rhône.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 7 604 mètres de voies communales.

Le Maire propose alors à son conseil d'approuver la nouvelle mise à jour du tableau de classement de la voirie communale ainsi que le plan communal s'y rapportant.

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur des voies communales à 7 551 mètres ainsi que des voies à caractère de Places publiques (soit 2 places) :

- Place de la Mairie : 462 m²
- Place Georges de Régis : 720 m²
- Soit un total de 1 182 m²

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

9) Délibération n°7/2018 : Rectification de la délibération n°34/2017 du 16/11/2017 relative au personnel-Modification du tableau des emplois-effectifs.

Le maire expose à son conseil qu'une erreur matérielle est intervenue dans la rédaction de la délibération n°34/2017 du 16 novembre 2017 relative au personnel, portant modification du tableau des emplois-effectifs, indiquant la création d'un poste de rédacteur principal au lieu de rédacteur principal de 2nde classe.

Au vu de ces éléments, il est demandé aux conseillers de bien vouloir rectifier la délibération n°34/2017 du 16 novembre 2017 en mettant à jour le tableau des emplois-effectifs de la collectivité à la date du 26 janvier 2018,

<i>Cadres d'emplois et grades</i>	<i>Nombres d'emplois et durée hebdomadaire</i>	<i>Observations</i>
<i>Cadre d'emplois de rédacteur administratif</i>		
- <i>Rédacteur administratif</i>	<i>1 poste à 17h30</i>	
- <i>Rédacteur principal 2nde classe.</i>	<i>1 poste à 17h30</i>	
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques</i>		
- <i>Adjoint technique principal 2^ème classe</i>	<i>1 poste à 35 heures</i>	
<i>Cadre d'emplois d'adjoint administratif</i>		
- <i>Adjoint administratif</i>	<i>1 poste à temps non complet</i>	<i>Durée de travail : 28 heures/semaine pour tenir compte de la surcharge de travail actuelle : PLU/Programme d'investissements.</i>

<i>Contractuels</i>	<i>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire</i>	<i>Observations</i>
<i>Contractuel-Adjoint technique</i>		
- <i>Adjoint technique de 2^{ème} classe</i>	<i>1 poste à 15 heures</i>	
<i>Contractuel- Adjoint d'animation</i>		
- <i>Adjoint animation de 2^{ème} classe</i>	<i>1 poste à 28h30</i>	
<i>Contrat Accompagnement Emploi</i>		
- <i>Adjoint technique</i>	<i>2 poste à 35 heures</i>	

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

10) Questions diverses :

-Signalisation aux abords de la Place Georges de Régis :

Non-respect du code de la route aux abords de la Place Georges de Régis.

- Assainissement Non Collectif :

Des études supplémentaires sont en cours de faisabilité.

Attente d'un avis juridique notamment sur la position de l'Agence Régional de Santé.

Des devis sont attendus pour la mise en place d'un mini tout à l'égout allant du cimetière à la Place Georges de Régis (reflux sur Vallabrègues). Vallabrègues étant non opposée au projet.

- Mutation de Madame PONS Claudie, secrétaire de mairie, à Vallabrègues :

Madame Claudie PONS a été acceptée sur la commune de Vallabrègues pour une mutation de poste. Elle quittera ses fonctions sur la commune de Saint-Pierre de Mézoargues, au plus tard, le 31 mars 2018. Un appel à candidature est désormais lancé pour la remplacer.

Fin de séance à 19h40